



Déchets : consignes de tri à respecter

Afin de préserver la santé des agents de collecte et de ne prendre aucun risque, il est plus que jamais essentiel de respecter les consignes de tri en ce contexte difficile pour tous !

- Les mouchoirs usagés, les gants et masques de protection doivent être jetés dans un sac fermé dans la poubelle réservée aux déchets non recyclables. (bac gris, noir, vert, ...)
- Doubler l'ensachage de vos déchets, si vos sacs-poubelles semblent trop fragiles.
- Les consignes de tri ne changent pas ! Il est important de continuer à trier aux mieux.
- Tous les déchets de déchèteries (déchets verts, déchets dangereux, ...) sont interdits dans les bacs de collecte. Il est donc obligatoire de les stocker à domicile en attendant la réouverture des déchèteries ou de trouver une solution alternative lorsque cela est possible (Par exemple : compostage, paillage... des déchets verts).
- En cas de rupture de sacs compostables, vous pouvez utiliser les sacs remis au rayon fruits et légumes des magasins, sur les marchés...

La collecte des déchets est maintenue (porte-à-porte, points d'apport volontaire). Elle pourra être allégée dans les semaines à venir selon l'évolution de la situation. En attendant, il est important de continuer à sortir les bacs comme d'habitude tout en respectant les consignes.

Pour tout savoir sur les déchets, comment les réduire rendez-vous sur www.paysvoironnais.com ou Facebook Pays Voironnais – Officiel

Le numéro vert est également à votre disposition au 0800 508 892.